

Synthèse du rapport d'inspection conjointe

EHPAD SAINT-PAUL

N°FINESS : 970302014

Date de la visite : Juin 2023

Références juridiques :

- Code de l'action sociale et des familles (CASF)
- Code de la santé publique (CSP)
- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l HAS

Synthèse

La Directrice Générale de l'ARS et le Président de la CTG ont diligenté une inspection de l'EHPAD Saint-Paul situé à Cayenne. Cette inspection est inscrite au programme d'inspection 2023 de l'ARS, au titre des consignes nationales d'inspection des EHPAD. Elle vise à contrôler que les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement de l'établissement correspondent aux dispositions du CASF. Elle visait plus particulièrement la qualité et l'individualisation de la prise en charge, l'organisation des soins et les circuits de signalement et de remontée des événements indésirables.

Cette inspection, conjointe aux services de l'ARS et de la CTG, s'est déroulée sur site. Nous avons procédé pour la réaliser à :

- Une visite des locaux,
- Des contrôles documentaires,
- Des entretiens.

La mission d'inspection a été très bien accueillie par les équipes de l'EHPAD Saint-Paul. La visite et les entretiens se sont déroulées dans de très bonnes conditions et les échanges ont été constructifs. La taille de l'établissement permet de la souplesse dans l'organisation et une véritable réactivité de la direction.

Néanmoins, l'établissement est confronté aux difficultés structurelles de la Guyane en termes de ressources humaines : la direction peine à recruter du personnel soignant (il manque deux infirmières) mais également du personnel administratif. L'absence de cadre administratif impacte l'activité de [REDACTED] ainsi que celle de [REDACTED]. Ainsi, les travaux autour de l'élaboration des projets personnalisés venaient de débuter au moment de l'inspection. Néanmoins, la prise en charge des résidents est individualisée et les équipes ont à cœur de respecter les rythmes et les habitudes de vie des résidents.

L'accueil et la prise en charge des personnes âgées sont donc globalement très satisfaisants ; l'établissement est un véritable lieu de vie. L'un des points positifs relevés lors de l'inspection concerne l'animation, l'équipe étant très attentive aux besoins et aux souhaits des résidents et leur offre une ouverture sur l'extérieur.

Les principaux points d'amélioration résident dans la formalisation de la personnalisation de la prise en charge. L'élaboration du nouveau projet d'établissement devra être l'occasion de rendre ces outils plus vivants et d'associer davantage le personnel.

Suivi de l'inspection

A ce jour, le suivi d'inspection de l'EHPAD Saint-Paul est clôturé. L'établissement a transmis l'ensemble des pièces justificatives et a entrepris des actions pour se conformer à l'injonction et aux recommandations prescrites par les autorités de tutelle.

Liste des écarts		
Numéro de l'écart	Thème	Intitulé de l'écart
1	Organisation de la prise en charge	Contrairement à l'article D312-10-3 du CASF, les projets personnalisés ne sont pas tous élaborés.

Liste des remarques		
Numéro de la remarque	Thème	Intitulé de la remarque
1	Conseil de la vie sociale et autres formes de participation	Les comptes-rendus des conseils de la vie sociale n'ont pas été remis à la mission.
2	Le projet d'établissement ou de service/le règlement de fonctionnement	Associer l'ensemble du personnel de l'EHPAD et le CVS à l'élaboration du projet d'établissement.
3	Pilotage/Délégations de pouvoirs	Certains documents sont anciens (fiches de poste, règlement de fonctionnement, contrat de séjour).
4	Organisation des animations	Il n'y a pas de projet d'animation formalisé mais des évaluations sont faites avec les résidents après les activités.
5	Alimentation/repas	Les petits-déjeuners sont servis en chambre et pas en salle commune.
6	Ressources médicales et paramédicales	Il y a une réelle fragilité sur la ressource médicale.